



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire**

Débat thématique

Choix du thème du débat thématique pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note a pour but de faciliter les consultations des États Membres sur le choix du thème du débat thématique que le Conseil économique et social tiendra, à sa session de fond de 2009, dans le cadre de son débat de haut niveau.

Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/16, a décidé que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre d'un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

Lors de son débat thématique de 2007, le Conseil a examiné le thème intitulé « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables », qui était étroitement lié au thème de l'examen ministériel annuel de 2007 (« Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »). Pour 2008, le Conseil a adopté le thème « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, compte tenu des difficultés actuelles », qui est aussi étroitement lié au thème de l'examen ministériel annuel de 2008 (« Développement durable ») et porte sur le suivi de la déclaration ministérielle du Conseil de 2003.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/2008/100.



L'expérience acquise au cours des deux dernières années montre que le Conseil a choisi un thème pour le débat thématique qui est étroitement lié à celui de l'examen ministériel annuel, une attention particulière étant accordée aux questions nouvelles dans le cadre du domaine spécifique. Le thème adopté par le Conseil pour la réunion ministérielle annuelle de 2009 s'intitule « Réalisation des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant la santé publique mondiale ».

Les participants au Sommet mondial de 2005 ont également pris des décisions importantes sur les liens entre la paix et le développement. Dans cette perspective, le Conseil souhaitera peut-être choisir un thème nouveau portant sur les problèmes du développement dans les situations de conflit.

Le thème suivant est donc recommandé pour le débat thématique que le Conseil tiendra dans le cadre de son débat de haut niveau à sa session de fond de 2009 : il sera intitulé « Impact des conflits sur la réalisation de l'agenda mondial pour la santé publique convenu au niveau international ».

Choix du thème du débat thématique de 2009

1. Les participants au Sommet mondial de 2005 ont demandé au Conseil économique et social de promouvoir la concertation à l'échelle mondiale et l'établissement de partenariats sur les politiques et tendances mondiales dans les domaines économique, social, environnemental et humanitaire. À cette fin, le Conseil devrait offrir un cadre approprié qui permette aux États Membres, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile d'engager au plus haut niveau un débat sur les nouvelles tendances, politiques et actions mondiales et se donner les moyens de réagir plus efficacement et plus rapidement aux événements survenant sur la scène internationale dans les domaines économique, environnemental et social.

2. En application du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/16, a décidé que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment par un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

A. Éléments à prendre en considération pour le choix du thème

3. En ce qui concerne le choix du thème pour le débat thématique de 2009, le Conseil souhaitera peut-être prendre en compte les éléments ci-après :

a) Le débat thématique devrait porter sur une question majeure d'ordre économique ou social, et d'actualité;

b) Ce thème devrait se prêter à une approche intégrée et interdisciplinaire;

c) Il devrait permettre au Conseil de tirer le meilleur parti de la participation des ministres invités et de la présence des chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes, et d'autres entités des Nations Unies, y compris les institutions commerciales et financières internationales;

d) Les délibérations du débat de haut niveau devraient donner l'impulsion politique nécessaire au recensement des domaines de convergence et faciliter l'examen des questions à l'étude, notamment l'élaboration de nouvelles recommandations touchant ces questions dans les instances compétentes [résolution 45/264 de l'Assemblée générale, annexe, par. 5 d) i)];

e) Au cas où une question urgente et hautement prioritaire se ferait jour par la suite, qui pourrait servir de thème pour le débat de haut niveau, le Conseil pourrait, le cas échéant, envisager de retenir ce thème, en tant que question supplémentaire à examiner dans le cadre de son débat de haut niveau (résolution 50/227 de l'Assemblée générale, annexe I, par. 53).

4. Au cours des deux dernières années, avec la réalisation de l'examen ministériel annuel, le Conseil a choisi un thème étroitement lié à celui de l'examen. Lors de son débat thématique de 2007, il a examiné le thème intitulé « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables », tandis qu'à l'occasion de l'examen

ministériel annuel, les participants ont examiné le thème intitulé « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce à un partenariat mondial pour le développement ». Pour 2008, le Conseil a adopté le thème « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, compte tenu des difficultés actuelles », lequel est aussi étroitement lié au thème de l'examen ministériel annuel de 2008 intitulé « Développement durable » et examine le suivi de la déclaration ministérielle de 2003 du Conseil.

Thèmes examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de ses débats de haut niveau depuis 2000

5. Le Conseil a examiné les thèmes ci-après à ses débats de haut niveau depuis 2000 :

2008

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, compte tenu des difficultés actuelles

2007

Renforcement des efforts à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable en faveur des pauvres, notamment au moyen de politiques macroéconomiques équitables

2006

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement propre au plein emploi productif et un travail décent pour tous et son impact sur le développement durable

2005

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

2004

Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

2003

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

2002

Mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement

2001

Contribution des organismes des Nations Unies aux efforts déployés par des pays africains en vue de parvenir au développement durable

2000

Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : rôle des technologies de l'information dans le contexte d'une économie mondiale à forte intensité de connaissance

B. Proposition du Secrétaire général

6. À la suite du lancement réussi des deux nouvelles fonctions distinctes, en 2007, l'examen ministériel annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement, le Conseil tiendra, en 2008, la première réunion officielle du Forum.

7. En conséquence, le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil comprendra un dialogue de haut niveau, un débat thématique, l'examen ministériel annuel et la première réunion officielle du Forum pour la coopération en matière de développement. Comme le Forum se réunira tous les deux ans, le débat de haut niveau de 2009 ne comprendra pas de réunion de cette instance.

8. Afin de se concentrer sur les délibérations durant le programme chargé du débat de haut niveau et de tirer le meilleur parti de la participation des ministres invités et de la présence des chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes et autres entités des Nations Unies, il importe de veiller à ce que le thème du débat thématique de 2009 soit étroitement lié à celui de l'examen ministériel annuel de 2009. L'expérience positive des deux dernières années démontre le succès de cette approche. Le Conseil a choisi un thème pour le débat thématique qui est étroitement lié à celui de la réunion ministérielle annuelle, l'attention étant concentrée sur les questions émergentes dans le domaine à l'étude. Le thème qu'il a adopté pour l'examen ministériel annuel de 2009 s'intitule « Réalisation des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant la santé publique mondiale ».

9. Le thème du débat thématique pourrait aussi s'inspirer du Document final du Sommet de 2005. Les participants au Sommet ont pris des décisions importantes concernant les liens entre la paix et le développement, que le Conseil pourrait renforcer en choisissant un thème ayant trait à l'impact des conflits sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement plus vastes convenus à l'échelle internationale.

10. Le succès du premier examen ministériel annuel en 2007 renforce l'idée que l'examen aidera le Conseil à apporter une contribution plus active dans le domaine de la sécurité et du développement, car il lui donnera la possibilité d'évaluer de manière continue la manière dont les conflits affectent la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement, et d'examiner et de diffuser les enseignements tirés sur la manière dont les stratégies fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement peuvent contribuer à prévenir les conflits.

11. Dans sa résolution 57/337, l'Assemblée générale a prôné une participation plus active du Conseil à la prévention des conflits armés, compte tenu de la nécessité de promouvoir des mesures socioéconomiques, y compris la croissance économique, à

l'appui de l'élimination de la pauvreté et du développement, en tant qu'élément essentiel.

12. Dans ce contexte, il est important de souligner que la question des conflits et des besoins en matière de santé doit être examinée avec sérieux. Les conflits violents représentent un problème de santé publique majeur à l'échelle mondiale; chaque année, des millions de personnes meurent ou sont handicapées à vie à la suite de dommages corporels subis lors de conflits violents.

13. En plus des décès et des infirmités, les conflits violents entraînent des bouleversements économiques et sociaux, en raison des déplacements de populations, de la destruction des infrastructures et de la perte des moyens de subsistance qu'ils provoquent. Les conséquences de ces conflits pour les populations – surpeuplement, malnutrition, exposition aux éléments, contamination, traumatisme, dommages corporels et épidémies, lesquelles peuvent se propager rapidement dans ces conditions – ont des incidences sur la santé publique tant sur le plan des politiques que sur celui de la pratique, qu'on commence seulement à appréhender.

14. En conséquence, le thème ci-après est recommandé pour le débat thématique que le Conseil organisera dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond de 2009 : « Impact des conflits sur la réalisation de l'agenda mondial pour la santé publique ».

15. Un débat thématique sur ce thème permettrait au Conseil d'apporter une contribution distincte à l'intégration plus efficace des perspectives spécifiques des situations de conflit dans les politiques et programmes mondiaux de santé publique mis en œuvre par le système des Nations Unies, de même qu'aux processus de suivi des sommets et conférences des Nations Unies, en particulier le Sommet mondial de 2005. Les conclusions des délibérations pourraient également apporter une contribution importante aux travaux de l'Organisation sur la consolidation de la paix et le passage de la phase des secours aux activités de développement.
